

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 4366

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,  
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,  
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian  
et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 13, après le mot :

« aux »,

insérer les mots :

« établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles et aux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES vise à inclure l'augmentation des moyens matériels et financiers attribués aux établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles, au même titre qu'une augmentation attribuée aux maisons familiales rurales.

Il n'y aura pas de renouvellement des générations sans formation, pas plus que de transition de l'agriculture sans un enseignement agricole public de qualité. Considérant que le modèle agricole est à bout de souffle et qu'il doit se régénérer, seul un enseignement public fort et soutenu permettra de construire le nouveau modèle agricole souhaité, souhaitable et soutenable.

Le soutien à l'enseignement supérieur public agricole ne saurait être exempt d'un effort financier considérable de la part de l'État, sans quoi il ne pourra relever les défis de l'installation et de la transmission, de la souveraineté alimentaire et de la transition écologique qui s'imposent.